



DIRECTION GÉNÉRALE DU COMMERCE
DDRC/DDC/SEAA

Rabat, le

15 DEC 2021

Avis public n° DDC /37/2021 relatif à l'extension du délai d'achèvement de l'enquête antidumping sur les importations de tapis originaires de Chine, d'Égypte ou de Jordanie

1- Conformément aux dispositions de l'article 27 de la loi n°15-09 relative aux mesures de défense commerciale, le Ministère de l'Industrie et du Commerce informe les parties concernées que le délai d'achèvement de l'enquête antidumping sur les importations de tapis originaires de Chine, d'Égypte ou de Jordanie sera prorogé de six (06) mois supplémentaires. Par conséquent, ledit délai est porté à dix-huit (18) mois au lieu de douze (12) mois établis précédemment par l'avis public n° 34/20 relatif à l'ouverture d'une enquête antidumping sur les importations de tapis originaires de Chine, d'Égypte ou de Jordanie.

2- En raison des difficultés liées à la conduite de l'enquête dans le contexte de la pandémie COVID-19 et aux nombreuses demandes de prorogation des délais de réponses reçues de la part des parties à l'enquête et auxquelles le Ministère a répondu favorablement, le délai initial d'achèvement de l'enquête n'est pas suffisant pour que le Ministère puisse conduire convenablement son enquête. En effet, la prorogation du délai d'achèvement de ladite enquête est nécessaire pour permettre l'obtention et la vérification de renseignements complémentaires importants à traiter dans le cadre de la détermination finale.

